

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Une consultation publique aura lieu à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville, situé au 629, boulevard Perron à Carleton-sur-Mer, **le 21 mars 2024, à 17h30**, pour les personnes et organismes qui désirent poser leurs questions ou émettre leurs commentaires sur la demande de dérogations mineure suivante :

L'immeuble se situe au 96A-96B, rue Comeau, lot 6 450 948 du Cadastre du Québec.

La demande vise à accepter la profondeur de 2 lot projeté qui serait de 30,48 m, alors que le règlement de lotissement exige une profondeur minimale de 45 m.

Les personnes ou organismes qui désirent obtenir de l'information sur cette demande de dérogations mineure sont invitées à le faire par courriel à l'adresse : urbanisme@carletonsurmer.com.

FAIT À CARLETON-SUR-MER, CE 28^{ÈME} JOUR DE FÉVRIER 2024



Antoine Audet

Directeur général et greffier

(Publication sur le site internet de la Ville le 28 février 2024 et Hublot, le 15 mars 2024)